



## REGLEMENT ET DEROULEMENT DE L'ACTIVITE

1) L'Entente Beaumont Mours est affiliée à la Fédération Française de football ayant pour but de favoriser et de développer la pratique et l'enseignement du football.

### 2) Les formalités d'inscription :

- Imprimé District de demande de licence (à compléter, signer et faire tamponner par Médecin traitant) et dossier d'inscription complet dûment remplis et signés (sauf pour le Babyfoot)
- Un certificat médical pour la pratique du football (uniquement pour le Babyfoot)
- 1 photo d'identité récente (notez le nom et la catégorie au verso svp)
- Nouveaux licenciés :** copie de la C.N.I. ou livret de famille (au nom du licencié)
- Photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile (ou extra scolaire)
- Règlement de la cotisation

### Montant cotisation licence :

**U6 à U19 : 140 €**

**Séniors - Anciens : 160 €**

**Baby foot : 60 €**

*Né(e) en 2014-2015*

**U6F à U13F : 90 €**

**U14F à Sénior F : 100 €**

### Exemples :

- 1) 1ère personne : 160 € → licence 2ème personne : 130 € ; 3ème personne : 100 €
- 2) 1ère enfant : 140 € → licence 2ème enfant : 110 € ; 3ème enfant : 80 €
- 3) 1ère personne : 160 € → licence 1ère enfant : 120 € ; 2ème enfant : 90 €

Le règlement peut avoir lieu par **chèque, espèces ou chèques vacances et coupon sport**. Le club accepte un paiement échelonné, en trois fois maximum, pour **une licence**.

**En cas de plusieurs licences pour la même famille**, le paiement peut se faire jusqu'à cinq fois maximum. Ces conditions sont acceptables sous réserve de fournir l'ensemble du règlement dès l'inscription.

### 3) Equipements :

**Equipements : A réception du dossier d'inscription complet**, avec notamment la cotisation réglée et la fiche navette ci-jointe renseignée de la taille, **il sera fourni au licencié(e) une paire de chaussettes (U6 à Anciens)**.

Les licenciés désirant commander d'autres articles du club devront le faire auprès de leur éducateur ou du secrétaire du club. Une boutique est à votre disposition.

**IMPORTANT : Une joueuse non licenciée peut s'entraîner durant 2 semaines à réception du dossier d'inscription. Dépassé ce délai, sans le dossier complet et la cotisation acquittée, elle ne pourra plus pratiquer d'activité au club (MATCHES + ENTRAINEMENTS) jusqu'à régularisation de sa situation.**